

SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX M.R.C. DE LOTBINIÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue le 9 décembre 2025, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19:00 heures, à laquelle sont présents:

Siège #1 - Mylène Neault
Siège #2 - Marc-Olivier Habel
Siège #3 - Ariane Gaudreault
Siège #4 - Alex Papineau
Siège #5 - Francine Castonguay
Siège #6 - Carmen Demers

Tous forment quorum sous la présidence de monsieur Stéphane Dion, maire. Monsieur Francis Matte, directeur général et greffier-trésorier, est présent.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par monsieur Stéphane Dion qui souhaite la bienvenue aux membres.

2 - MOT DU MAIRE

Monsieur Stéphane Dion, maire, débute la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil, aux gens présents dans la salle, ainsi qu'aux gens qui écoutent en direct sur la page Facebook de la Municipalité. Monsieur le maire faire un bilan de l'année 2025, notamment en ce qui a trait au développement de la Municipalité. Monsieur le maire fait un retour sur la hausse importante, soit de plus de 80%, le nombre de mutations enregistrée en 2025, auquel s'ajoute une hausse également importante des permis de constructions délivrés. Monsieur Dion met en lumière le développement fort de la Municipalité qui se transpose en une augmentation importante, soit de 24,65% en moyenne, des valeurs immobilières suite au dépôt du rôle d'évaluation foncière. Monsieur le maire termine en informant les citoyens que plusieurs projets résidentiels sont déjà planifiés pour les prochaines années et que ce conseil continuera de miser sur la croissance afin de bonifier les infrastructures, accroître la qualité des services municipaux et attirer de nouvelles entreprises, notamment, dans le secteur de l'alimentation.

394-2025

3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur le madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - MOT DU MAIRE
- 3 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
- 5 - ADMINISTRATION
 - 5.1 - Adoption du procès-verbal / Séance ordinaire du 18 novembre 2025
 - 5.2 - Comptes à payer - Mois de novembre 2025
 - 5.3 - Modification du calendrier pour la séance ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2025

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

- 5.4 - Dépôt / Règlement #748-2025 / Règlement concernant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites sur les cours d'eau municipaux du ruisseau barbin (branches #3), de la rivière du petit-sault (branches #10 et #26), du ruisseau st-eustache (branche #27)
- 5.5 - Avis de motion / Règlement #748-2025 / Règlement concernant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites sur les cours d'eau municipaux du ruisseau barbin (branches #3), de la rivière du petit-sault (branches #10 et #26), du ruisseau st-eustache (branche #27)
- 5.6 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #4 / Marie-Josée Deschênes architecte inc. / Réalisation d'un programme fonctionnel et technique pour la transformation de l'église de Sainte-Croix
- 6 - TRAVAUX PUBLICS
 - 6.1 - Octroi de mandat / Gré à gré / EMS infrastructure inc. / Plans et devis / Prolongement de la rue Garneau (Projet de développement de la rue Barbin)
 - 6.2 - Recommandation de paiement #1 / EMP inc. / Déplacement du cours d'eau de la rue Barbin et réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier Phase II
 - 6.3 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #1 / EMS infrastructure inc. / Surveillance bureau / Prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts / Route Marie-Victorin / Pavillon Joseph-Rhéaume
 - 6.4 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #2 / Pluritec ltée / Surveillance de bureau et la surveillance partielle de chantier / Déplacement du cours d'eau de la rue Barbin
 - 6.5 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #7 / EMS Infrastructure inc. / Réalisation des plans et devis et autres services durant les travaux / Projet d'assainissement des eaux usées
 - 6.6 - Programme d'aide à la voirie locale / Volet - Projets particuliers d'amélioration (PPA-ES) / Dossier KUL9666833102 (12) - 2025417 - 015
- 7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
- 8 - LOISIRS ET CULTURE
 - 8.1 - Nomination d'un membre du Comité Plein-Air / M Christian Demers
 - 8.2 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #1 / L&M Design / Réaménagement de la salle de quilles
 - 8.3 - Autorisation de paiement / Honoraires professionnels #4 / Englobe corp. / Contrôle qualitatif des matériaux / Réaménagement du parc Jean-Guy Fournier
- 9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 9.1 - Démission / M Marcel Daigle / Poste de pompier volontaire
 - 9.2 - Embauche / M Alain Rousseau / Poste de pompier volontaire
- 10 - VARIA
 - 10.1 -Demande de commandite / Ultimate Pamphile
 - 10.2 -Demande de soutien financier / École la Mennais
- 11 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK
- 12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

4 - PÉRIODE DE DÉCLARATIONS ET DE QUESTIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame Mylène Neault : Mme Neault remercie l'ensemble des personnes qui ont contribué de près ou de loin à l'organisation et à la réussite du marché de Noël et de la Féerie de Noël qui s'est tenue le 6 décembre dernier, ainsi qu'à tous ceux qui y ont participé. Mme Neault informe également les citoyens que les sommes amassées pour la location des tables des artisans ont été remises à Entraide Sainte-Croix. Mme Neault termine en invitant les citoyens à donner, soit en argent ou en denrée, à Entraide Sainte-Croix en cette période des fêtes.

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

Monsieur Marc-Olivier Habel : M. Habel effectue un rappel aux citoyens que la dernière collecte des matières résiduelles et du recyclage pour la période des fêtes. La collecte aura lieu le 26 décembre, tel que prévu, et la prochaine collecte se fera le 5 janvier plutôt que le 2 janvier.

Madame Ariane Gaudreault : Mme Gaudreault informe les citoyens qu'il y aura une prolongation de la gratuité du service de transport collectif jusqu'au 31 mai 2026 et invite les citoyens à consulter l'horaire des trajets sur le site web de la Municipalité.

Monsieur Alex Papineau : Monsieur Papineau informe les citoyens de nouvelles activités libres à l'aréna, soit, le hockey libre le 23 décembre, le patinage libre, le dimanche 28 décembre et finalement le patinage artistique libre le mardi 30 décembre. Monsieur Papineau informe les citoyens que la patinoire extérieure sera ouverte à partir du 9 décembre.

Madame Francine Castonguay : Mme Castonguay informe les citoyens que la bibliothèque municipale sera fermée du 19 décembre au 5 janvier et ouvrira le 6 janvier. Mme Castonguay informe également qu'il y aura un rabais de 15% au centre de conditionnement physique municipal de 15 décembre au 15 janvier.

Madame Carmen Demers : Mme Demers informe également les citoyens que le prochain tournoi de « *Ruff* » se tiendra le jeudi 18 décembre localisé à la salle Robert-Daigle à 19h et que le prochain voyage Laurier Québec aura lieu le lundi 2 février dont le départ se fera à 9h à l'hôtel de ville.

5 - ADMINISTRATION

395-2025

5.1 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL / SÉANCE ORDINAIRE DU 18 NOVEMBRE 2025

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau appuyé par madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité de Sainte-Croix du 18 novembre 2025, tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

396-2025

5.2 - COMPTES À PAYER - MOIS DE NOVEMBRE 2025

Il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, et résolu unanimement d'autoriser les déboursés effectués pour le mois de novembre 2025 au montant de 293 243.48 \$, tels que déposés par le directeur général et greffier-trésorier, dont la liste est incluse en annexe du procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

397-2025

5.3 - MODIFICATION DU CALENDRIER POUR LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté, à la séance ordinaire du conseil municipal du 5 novembre 2024, le calendrier des séances ordinaires du Conseil pour l'années 2025, tel qu'il appert à la résolution #350-2024 ;

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec (LRQ, c C-27.1) prévoit que le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE le calendrier municipal sera modifié afin que la séance ordinaire du conseil municipale prévue le 16 décembre 2025 se tienne à une date ultérieure ;

ATTENDU QUE la séance ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2025 sera reportée au 22 décembre 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé par madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers ;

- **D'AUTORISER** la modification du calendrier des séances du Conseil de manière à ce que la séance ordinaire du conseil municipal du 16 décembre 2025 se tienne le 22 décembre 2025, à la même heure et au même endroit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

398-2025

5.4 - DÉPÔT / RÈGLEMENT #748-2025 / RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE RELATIVEMENT AUX INTERVENTIONS FAITES SUR LES COURS D'EAU MUNICIPAUX DU RUISSEAU BARBIN (BRANCHES #3), DE LA RIVIÈRE DU PETIT-SAULT (BRANCHES #10 ET #26), DU RUISSEAU ST-EUSTACHE (BRANCHE #27)

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a compétence en matière de gestion des cours d'eau pour le territoire de Sainte-Croix selon les dispositions de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 979 du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) et de l'article 205 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), toute municipalité locale peut imposer et prélever annuellement, par voie de taxation directe, sur les biens-fonds imposables des contribuables y intéressés de la municipalité, toute somme de deniers nécessaires pour l'exécution de travaux décrétés dans les cours d'eau municipaux;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière, responsable des cours d'eau a effectué ou fait effectuer des travaux d'entretiens sur le ruisseau Barbin (Branches #3), de la rivière du Petit-Sault (Branches #10 et #26) et le ruisseau St-Eustache (Branche #27);

ATTENDU les demandes d'intervention desdits cours d'eau, tel qu'il appert aux résolution #141-2020, #195-2020, #322-2020 et #111-2021 ;

ATTENDU QU'un avis de motion sera régulièrement donné à la séance ordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2025 ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du conseil municipal du 9 décembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le projet de règlement #748-2025 intitulé « *Règlement concernant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites sur les cours d'eau municipaux du ruisseau barbin (branches #3), de la rivière du petit-sault (branches #10 et #26), du ruisseau st-eustache (branche #27)* » soit adopté à une séance subséquente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

399-2025

5.5 - AVIS DE MOTION / RÈGLEMENT #748-2025 / RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE RELATIVEMENT AUX INTERVENTIONS FAITES SUR LES COURS D'EAU MUNICIPAUX DU RUISSEAU BARBIN (BRANCHES #3), DE LA RIVIÈRE DU PETIT-SAULT (BRANCHES #10 ET #26), DU RUISSEAU ST-EUSTACHE (BRANCHE #27)

AVIS DE MOTION est, par la présente, donné par madame la conseillère Carmen Demers, qu'il sera adopté à une prochaine séance, le règlement #748-2025 intitulé « *Règlement concernant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites sur les cours d'eau municipaux du ruisseau barbin (branches #3), de la rivière du petit-sault (branches #10 et #26), du ruisseau st-eustache (branche #27)* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

400-2025

5.6 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #4 / MARIE-JOSÉE DESCHÈNES ARCHITECTE INC. / RÉALISATION D'UN PROGRAMME FONCTIONNEL ET TECHNIQUE POUR LA TRANSFORMATION DE L'ÉGLISE DE SAINTE-CROIX

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe GID* » pour une étude de faisabilité pour la transformation et la valorisation de l'église de Sainte-Croix suite à l'obtention de l'aide financière au Programme visant la requalification des lieux de culte excédentaires patrimoniaux du Conseil du patrimoine religieux du Québec au montant de 31 500 \$ en date du 29 juin 2022, tel qu'il appert à la résolution #173-2022 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a obtenu, dans une lettre datée du 15 septembre 2023, une aide financière additionnelle du ministère de la Culture et des Communications de 35 250 \$ issue du même Programme pour le projet de transformation et valorisation de l'église de Sainte-Croix, portant la contribution du ministère à 66 750 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *Marie-Josée Deschênes architecte inc.* » pour la réalisation d'un programme fonctionnel et technique pour la transformation de l'église de Sainte-Croix, tel qu'il appert à la résolution #067-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #2264 datée du 31 octobre 2025, de l'entreprise « *Marie-Josée Deschênes architecte inc.* », d'un montant de 5 748,75 \$ incluant les taxes, pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #067-2024 ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame la conseillère Carmen Demers, appuyé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, et résolu unanimement ;

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *Marie-Josée Deschênes architecte inc.* » de la facture #22464 datées du 31 octobre 2025 au montant de 5 748,75 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #067-2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

6 - TRAVAUX PUBLICS

401-2025

6.1 - OCTROI DE MANDAT / GRÉ À GRÉ / EMS INFRASTRUCTURE INC. / PLANS ET DEVIS / PROLONGEMENT DE LA RUE GARNEAU (PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE BARBIN)

ATTENDU QUE la rue Barbin sera prolongé dans le cadre d'un projet de développement résidentiel effectué par un promoteur ;

ATTENDU QUE dans le cadre de ce projet, la Municipalité désire boucler son réseau d'aqueduc et accroître la mobilité sur son territoire en prolongeant la rue Garneau jusqu'à la rue Barbin ;

ATTENDU l'offre de services de l'entreprise « *EMS infrastructure inc.* » datée du 1er décembre 2025 au montant de 18 985 \$ taxes en sus pour la réalisation des relevés topographiques, la réalisation des plans et devis, une analyse hydraulique pour la gestion des eaux pluviales, la validation de la capacité du bassin de rétention d'eau pluviale et la demande d'autorisation ministérielle ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** l'octroi d'un mandat à l'entreprise « *EMS infrastructure inc.* » au montant de 18 985 \$ taxes en sus pour la réalisation de l'ensemble des services étayés à la présente résolution et plus amplement détaillés à l'offre de services datée du 1er décembre 2025.

ADOTPÉE À L'UNANIMITÉ

402-2025

6.2 - RECOMMANDATION DE PAIEMENT #1 / EMP INC. / DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU DE LA RUE BARBIN ET RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY-FOURNIER PHASE II

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin en raison des perturbations qui seront induites par les travaux d'assainissement des eaux usées ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite également réaliser la deuxième phase du réaménagement du Parc Jean-Guy-Fournier qui comprend un terrain de tennis, un terrain de basketball, quatre terrains de Pickleball et la dernière phase d'aménagement des lieux ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée.* » pour les services d'ingénieries impératifs à la réalisation du projet de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier , tel qu'il appert à la résolution #431-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée* » pour la préparation des relevés topographiques et topométriques, ainsi que les plans et devis concernant le projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin d'une longueur approximative de 775 mètres, tel qu'il appert à la résolution #318-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité un octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée* » pour la surveillance des travaux, tel qu'il appert à la résolution #224-2025

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *EMP inc.* » pour la réalisation des travaux, tel qu'il appert à la résolution #291-2025 ;

ATTENDU la recommandation de paiement no.1 datée du 19 novembre 2025 de M Gabriel Houde, ingénieur de la firme « *Pluritec ltée* », d'un montant totalisant 124 610,30 \$, incluant la retenue contractuelle de 10% ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par monsieur le conseiller Alex Papineau, et résolu à l'unanimité des conseiller :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *EMP inc.* » au montant de 124 610,30 \$ incluant les taxes, pour les travaux complétés en date du 18 novembre 2025, sur la recommandation de l'ingénieur de la firme « *Pluritec ltée* », mandaté par la Municipalité, datée du 19 novembre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

403-2025

6.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORAIRES PROFESSIONNELS #1 / EMS INFRASTRUCTURE INC. / SURVEILLANCE BUREAU / PROLONGEMENT DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS / ROUTE MARIE-VICTORIN / PAVILLON JOSEPH-RHÉAUME

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin vers l'ouest, afin notamment de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation d'une étude de faisabilité en lien avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #059-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Groupe Conseil CHG inc.* » pour la réalisation des études préparatoires en lien également avec ce projet, tel qu'il appert à la résolution #246-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Consultation Géotex inc.* » pour la réalisation de l'étude géotechnique et de caractérisation environnementale dans le cadre du projet de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin., tel qu'il appert à la résolution #388-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » pour la préparation des plans et devis relatifs au projet de prolongement des réseaux sur la route Marie-Victorin afin de permettre l'installation de gicleurs à la résidence pour personne âgée « *Le Pavillon Joseph-Rhéaume* » sise au 6604 route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #294-2024 ;

ATTENDU QUE le présent projet fait partie de la programmation de la Municipalité au Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 ayant reçu l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un contrat à l'entreprise « *Les Excavations Tourigny inc.* » à la suite d'un processus d'appel d'offres public pour la réalisation des travaux de prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts sur la route Marie-Victorin, tel qu'il appert à la résolution #291-2025 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » pour la surveillance bureau des travaux, tel qu'il appert à la résolution #325-2025 ;

ATTENDU la réception de la facture #M25-090-02de l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » datée du 25 novembre 2025 au montant de 1 078,93 \$ incluant les taxes ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement de la facture #M25-090-02 datée du 25 novembre 2025 à l'entreprise « *EMS Infrastructure inc.* » au montant de 1 078,93\$ taxes incluses, pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #325-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

404-2025

6.4 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORIAIRES PROFESSIONNELS #2 / PLURITEC LTÉE / SURVEILLANCE DE BUREAU ET LA SURVEILLANCE PARTIELLE DE CHANTIER / DÉPLACEMENT DU COURS D'EAU DE LA RUE BARBIN

ATTENDU QUE la Municipalité procède à des travaux de construction pour le déplacement du cours d'eau de la rue Barbin et la deuxième phase du réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée* » pour la préparation des relevés topographiques et topométriques, ainsi que les plans et devis concernant le projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin d'une longueur approximative de 775 mètres, tel qu'il appert à la résolution #318-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée* » pour la préparation du mandat de contrôle qualitatif du chantier, la surveillance de bureau et la surveillance partielle de chantier du projet de déplacement du cours d'eau de la rue Barbin, tel qu'il appert à la résolution #224-2025 ;

ATTENDU la réception de la facture #F222261 de la firme « *Pluritec ltée* » datée du 27 novembre 2025 d'un montant de 8 348,10 \$ incluant les taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Pluritec ltée* » de la facture #F222261 d'un montant de 8 348,10 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat plus amplement détaillé à la résolution #224-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

405-2025

6.5 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORIAIRES PROFESSIONNELS #7 / EMS INFRASTRUCTURE INC. / RÉALISATION DES PLANS ET DEVIS ET AUTRES SERVICES DURANT LES TRAVAUX / PROJET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture de services professionnels en ingénierie concernant la réalisation de plans, devis dans le cadre du projet de construction d'un ouvrage d'assainissement des eaux usées;

ATTENDU QU'au terme du processus d'appel d'offres, la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *EMS infrastructures inc.* » pour le volet 1 à 6 du devis, tel qu'il appert à la résolution #038-2025 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE ce projet est réalisé dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau 2023 (PRIMEAU 2023) du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

ATTENDU la réception de la facture #M25-008-08 de la firme « *EMS infrastructures inc.* » datée du 27 novembre 2025 au montant de 7 013,48 \$ incluant les taxes pour les services professionnels rendus dans le cadre du projet d'assainissement des eaux usées

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *EMS infrastructures inc.* » de la facture #M25-008-08, datée du 27 novembre 2025 au montant de 7 013,48 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #038-2025;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

406-2025

6.6 - PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE / VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-ES) / DOSSIER KUL9666833102 (12) - 2025417 - 015

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Croix a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, appuyé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **QUE** le Conseil de la Municipalité de Sainte-Croix approuve les dépenses d'un montant de 36 240,71 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnées au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

407-2025

7 - URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

Aucun objet

8 - LOISIRS ET CULTURE

408-2025

8.1 - NOMINATION D'UN MEMBRE DU COMITÉ PLEIN-AIR / M CHRISTIAN DEMERS

ATTENDU la résolution #361-2025 nommant les membres du comité du Centre Plein Air de Sainte-Croix pour l'année 2025 ;

ATTENDU QU' il est requis de nommer un membre additionnel ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **DE NOMMER** monsieur Christian Demers à titre de membre résident du comité Plein-Air

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

409-2025

8.2 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORIAIRES PROFESSIONNELS #1 / L&M DESIGN / RÉAMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE QUILLES

ATTENDU QUE le Conseil a prévu à son programme triennal des immobilisation 2025-2027 le réaménagement de la salle de quilles pour l'année 2026, tel qu'il appert à la résolution #434-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à l'entreprise « *L&M Design commercial* » pour la conception de plans d'aménagements, tel qu'il appert à la résolution #333-2025 ;

ATTENDU la réception de la facture #2969 de l'entreprise « *L&M Design commercial* » datée du 18 novembre 2025 d'un montant de 12 527,73 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à l'entreprise « *L&M Design commercial* » de la facture #2969 datée du 18 novembre 2025 d'un montant de 12 527,73 \$ taxes incluses pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #333-2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

410-2025

8.3 - AUTORISATION DE PAIEMENT / HONORIAIRES PROFESSIONNELS #4 / ENGLOBE CORP. / CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX / RÉAMÉNAGEMENT DU PARC JEAN-GUY FOURNIER

ATTENDU QUE la Municipalité a un projet de réaménagement complet du parc Jean-Guy-Fournier

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Patriarche Architecture inc.* » pour la mise à jour de l'esquisse d'aménagement, la préparation des documents préliminaires et définitifs, ainsi que la surveillance partielle des travaux, tel qu'il appert à la résolution #430-2023 ;

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Pluritec ltée.* » pour les services d'ingénieries impératifs à la réalisation du projet, tel qu'il appert à la résolution #431-2023 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé le contrat à l'entreprise « *Groupe Relief inc.* » pour la réalisation des travaux de réaménagement dudit du parc Jean-Guy-Fournier suite à un processus d'appel d'offres publics, tel qu'il appert à la résolution #228-2024 ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé un mandat à la firme « *Englobe corp.* » pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier, tel qu'il appert à la résolution #321-2024 ;

ATTENDU la réception de la facture #00249219 datée du 19 septembre 2025 de la firme « *Englobe Corp.* » au montant de 348,98 \$ incluant les taxes pour les services rendus dans le cadre du mandat octroyé à la résolution #321-2024 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le paiement à la firme « *Englobe corp.* » de la facture #00259219 au montant de 348,98 \$ incluant les taxes pour le contrôle qualitatif des matériaux des travaux de réaménagement du parc Jean-Guy-Fournier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

411-2025

9.1 - DÉMISSION / M MARCEL DAIGLE / POSTE DE POMPIER VOLONTAIRE

ATTENDU la résolution #102-2025 ;

ATTENDU la démission de monsieur Marcel Daigle ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Mylène Neault, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'ACCEPTER** la démission de monsieur Marcel Daigle et de le remercier pour les services rendus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

412-2025

9.2 - EMBAUCHE / M ALAIN ROUSSEAU / POSTE DE POMPIER VOLONTAIRE

IL est proposé par monsieur le conseiller Alex Papineau, appuyé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, et résolu unanimement d'engager monsieur Alain Rousseau pour agir à titre de pompier volontaire au sein du Service des incendies de Sainte-Croix, et ce, selon les conditions d'embauche d'un pompier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

10 - VARIA

413-2025

10.1 - DEMANDE DE COMMANDITE / ULTIMATE PAMPHILE

ATTENDU la réception d'une demande de commandite concernant la course « *Ultimate Pamphile* » organisé notamment par l'école secondaire Pamphile-LeMay ;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite soutenir cet événement par le biais de son Plan de visibilité ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Mylène Neault, appuyé madame la conseillère Francine Castonguay, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le versement d'un montant de 500 \$ selon le plan de visibilité de l'événement « *Ultimate Pamphile* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

414-2025

10.2 - DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER / ÉCOLE LA MENNAIS

ATTENDU la demande d'aide financière datée du 20 novembre 2025 de l'école primaire la Mennais pour la réussite et le bien-être des élèves ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire répondre de manière positive à la demande de l'école primaire la Mennais ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Ariane Gaudreault, appuyé par monsieur le conseiller Marc-Olivier Habel, et résolu à l'unanimité des conseillers :

- **D'AUTORISER** le versement d'un don de l'ordre de 5 000 \$ à l'école primaire la Mennais ;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 - PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET LES QUESTIONS REÇUES SUR FACEBOOK

Aucune question reçue par courriel

Aucune question reçue sur Facebook

- Information concernant la demande formulée à la CPTAQ par la Municipalité pour le projet d'assainissement des eaux usées
- Information concernant la possibilité de raccorder des projets de développement malgré la situation de la Municipalité au niveau de ses eaux usées
- Information concernant les demandes de permis de construction pour l'année 2026
- Information concernant les contributions municipales de projet de développement sur les lots de l'ancienne école d'agriculture
- Information concernant le propriétaire du projet immobilier du Domaine de la Rive

SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025

415-2025

12 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

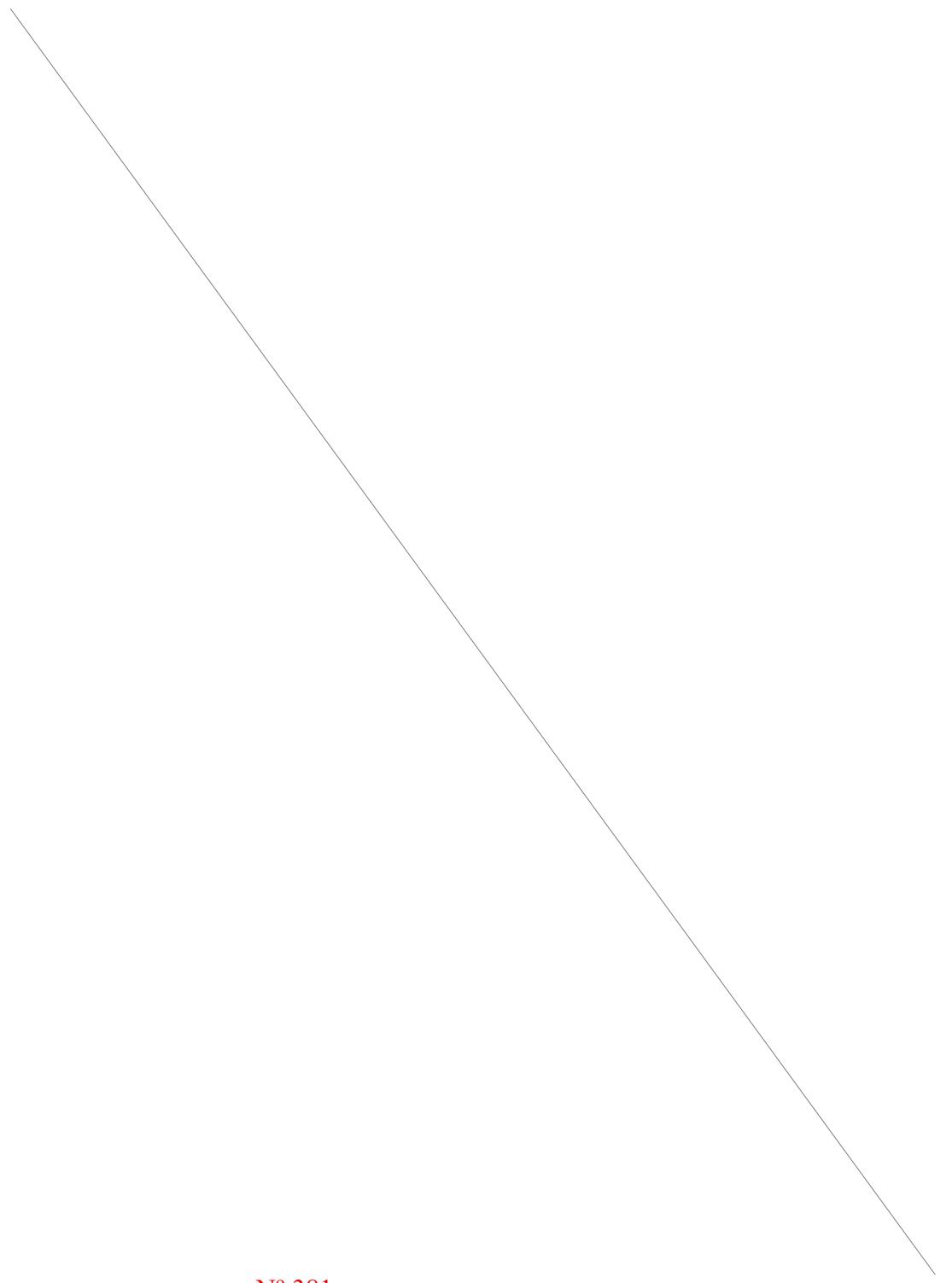
Il est proposé par madame la conseillère Francine Castonguay, appuyé par madame la conseillère Carmen Demers, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19:26 heures.

Stéphane Dion
Maire

Francis Matte
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Stéphane Dion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Stéphane Dion
Maire



SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 DÉCEMBRE 2025